



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 16 au 20 décembre 2019

Le prochain InfoRup sera publié le 10 janvier 2020.

Eurodom souhaite à tous ses membres de bonnes fêtes de fin d'année.

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET LES ÉLUS ULTRAMARINS SE MOBILISENT POUR OBTENIR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROMESSE PRÉSIDENTIELLE DE DÉPLAFONNEMENT DES CRÉDITS CONSACRÉS A LA DIVERSIFICATION AGRICOLE DANS LES DOM :

Le Gouvernement n'a finalement pas déposé d'amendement visant à abonder de 5M€ l'enveloppe de 40 M€ du Ministère de l'Agriculture consacrée à soutenir la diversification agricole dans les DOM (enveloppe dite « crédits du CIOM ») lors de la seconde lecture du projet de loi de finances pour 2020 (PLF 2020) à l'Assemblée nationale.

Le rejet en bloc du texte au Sénat, le mercredi 18 décembre, n'a pas non plus permis à la sénatrice Catherine Conconne de redéposer son amendement allant dans ce sens. L'Assemblée nationale, ayant le dernier mot, a donc adopté définitivement jeudi 19 décembre le PLF 2020 en l'état.

Suite à la mobilisation collective des acteurs socioprofessionnels des DOM cette semaine, plusieurs parlementaires ont toutefois d'ores et déjà saisi le Gouvernement par différents biais concernant le risque de non-revalorisation du CIOM.

La mobilisation des socioprofessionnels en faveur de l'agriculture de diversification des DOM se poursuivra au cours des prochains mois. Il s'agira notamment d'obtenir le redéploiement des crédits au sein du budget du Ministère de l'Agriculture dans le cadre d'un prochain projet de loi de finances rectificative, courant de l'année prochaine.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE SE FÉLICITE DU MAINTIEN DE L'OFFICE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE D'OUTRE-MER (ODEADOM) :

Cette information, publiée dans un communiqué de presse de l'Assemblée nationale, aurait été transmise par le Ministère de l'Agriculture à Olivier Serva, Président de la Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale et Député de la Guadeloupe.

Cette annonce fait suite à l'adoption à l'unanimité par les Députés membres de la Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale, le 5 novembre, d'une résolution visant à soutenir l'Office dans sa structure actuelle et de conserver ses missions d'accompagnement, de développement et de soutien aux filières agricoles ultra-marines et à de nombreuses sensibilisations, notamment de la part des socioprofessionnels des DOM.

ARNAUD MARTRENCHAR EST NOMMÉ DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL À LA TRANSFORMATION AGRICOLE DES OUTRE-MER :

Arnaud Martrenchar, jusqu'à présent Directeur général des Outre-mer (DGOM), a été nommé Délégué interministériel à la transformation agricole des Outre-mer auprès du Ministre chargé de l'agriculture et du Ministre chargé des Outre-mer par un décret du 17 décembre 2019.

Il a pour missions de :

- coordonner et promouvoir les actions de l'Etat et de ses opérateurs en faveur du développement de la production agricole outre-mer afin de favoriser l'autonomie alimentaire des territoires ;
- favoriser la concertation entre les services de l'Etat et de ses opérateurs et les principaux acteurs des filières et des territoires ;
- faciliter l'action des filières en faveur du développement d'une production agricole respectueuse de l'environnement et d'une alimentation saine, durable et de qualité ;
- participer à l'évaluation des politiques publiques et du fonctionnement des filières ainsi qu'à des travaux de prospective.

Vous trouverez le Décret de sa nomination à ce lien :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/12/17/AGRS1935522D/jo/texte>

LA COMMISSION EUROPÉENNE AINSI QUE PLUSIEURS ÉTATS-MEMBRES DEMANDENT UN VERDISSEMENT DU BUDGET DE L'EXERCICE 2020 DE L'UNION EUROPÉENNE AINSI QUE DE LA PAC :

Dans le cadre du Pacte Vert (Green Deal) annoncé la semaine dernière par la Présidente de la commission européenne, Ursula von der Leyen, la Commission a mis en avant sa stratégie annuelle pour une croissance durable en incluant dans ses objectifs pour le Semestre européen celui de transformer l'Europe en premier continent neutre en émissions de gaz à effet de serre.

Les ministres européens de l'Environnement se sont félicités de ce Pacte Vert lors du Conseil en formation « Environnement », jeudi 19 décembre, et ont notamment qualifié de prioritaires l'objectif de neutralité climatique, la stratégie pour la biodiversité, le plan d'action pour l'économie circulaire, la stratégie pour un environnement non toxique et la stratégie agroalimentaire dite « de la fourche à la fourchette ».

L'Allemagne, la France et l'Espagne ont, de plus, publié une déclaration commune pour une PAC post-2020 « *plus simple et plus verte, soutenant la viabilité économique des exploitations agricoles et des zones rurales* ». Les ministres de l'Agriculture des trois États-membres soutiennent *l'architecture verte* portée par la Commission permettant aux agriculteurs de mettre en place des systèmes de production plus durables. Ils souhaitent notamment renforcer la conditionnalité et rendre obligatoire un *éco-régime* (programmes écologiques), tout en s'assurant que la transition écologique s'exécute au niveau européen sans distorsion de concurrence.

Ils soutiennent également l'idée de la Présidence finlandaise du Conseil de fixer une part minimale du budget du premier et du second piliers qui serait dédiée aux dépenses environnementales et climatiques. Enfin, ils défendent un *cadre de performance* simplifié pour assurer une mise en œuvre efficace de la PAC pour les régions européennes.

LE PARLEMENT EUROPÉEN APPROUVE UNE PARTIE DES RÈGLES TRANSITOIRES SUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE :

Le Parlement européen a approuvé, mercredi 18 décembre, un règlement visant à étendre jusqu'à fin 2021 les règles actuelles en matière de flexibilité entre les piliers de la politique agricole commune (PAC). Ce texte étend les règles appliquées entre 2015 (date de mise en œuvre de la PAC actuelle) et 2019 en matière de flexibilité entre les piliers de la PAC, c'est-à-dire le transfert de fonds des enveloppes nationales pour le développement rural vers les paiements directs.

Il reste encore à approuver le règlement, plus sensible politiquement, qui garantira que les règles actuelles en matière d'octroi d'aides aux agriculteurs de l'UE pourront se poursuivre après 2020, même si le nouveau cadre pluriannuel (CFP) et la réforme de la PAC ne sont toujours pas approuvés.

Ce second règlement contient les dispositions sur le budget du POSEI, dont la proposition de la Commission européenne prévoit une baisse de 3,9%. Elsi KATAINEN, eurodéputée finlandaise du groupe Renew a été désignée rapporteur du texte.

En termes de calendrier, la date limite de rendu du projet de rapport est le 28 janvier 2020, à la suite des échanges de vues en commission Agriculture du Parlement européen les 22 et 23 janvier. Une fois traduit, le rapport finalisé sera présenté en commission Agriculture du PE le 17 et 18 février. La date limite pour le dépôt des amendements est le 25 février. Le vote en séance plénière aura lieu entre juin et juillet 2020, à la suite duquel se déclencheront les négociations interinstitutionnelles (trilogues).

LES MINISTRES DE SIX ÉTATS MEMBRES DEMANDENT DE LA FLEXIBILITÉ SUR LE FEAMP ACTUEL (2014-2020) : Mardi 17 décembre, le ministre tchèque de la Pêche, soutenu par cinq de ses homologues (Bulgarie, Estonie, Lettonie, Hongrie et Roumanie) a demandé d'introduire de la flexibilité budgétaire dans le règlement sur le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) actuel (2014-2020), dans une note au Conseil de l'Union européenne.

Le ministre tchèque a indiqué que l'impossibilité, dans le cadre du règlement FEAMP actuel, de réaffecter les allocations définies par la Commission européenne, risque d'empêcher les Etats membres de consommer les fonds du FEAMP. Pour mémoire, la France a, à ce stade, consommé 36% de son enveloppe du FEAMP. Au niveau des seuls DOM, ce taux de consommation s'établit à 37%.

En effet, les allocations des différentes priorités établies dans le FEAMP sont encadrées et ne peuvent être utilisées pour renflouer les crédits d'autres priorités, en particulier celles répondant mieux aux besoins des Etats membres. Le ministre tchèque rappelle que ces priorités ont été définies sans une évaluation appropriée des besoins des Etats membres.

Ces pays demandent donc à la Commission européenne d'envisager une modification de la législation actuelle dès que possible, afin de permettre une plus grande flexibilité dans la répartition entre les priorités de l'Union dans les mesures du FEAMP.

La France, a soutenu cette demande qui permettrait d'éviter les risques de perte de crédits (ou dégageant d'office) du FEAMP. L'Espagne a également demandé la possibilité de dépasser le plafond de certaines priorités au profit d'autres.

Le nouveau Commissaire à la Pêche, Virginijus Sinkevičius, a rappelé que les colégislateurs n'avaient pas souhaité inclure cette possibilité de réallocation des fonds entre les différentes priorités du FEAMP lors du vote du règlement pour la période 2014-2020, alors que la Commission européenne avait prévu cette possibilité dans sa proposition initiale.

Rappelant que la priorité de la Commission était la mise en œuvre du FEAMP actuel et le lancement du FEAMP pour la période 2021-2027, Virginijus Sinkevičius a indiqué que la Commission ne proposerait pas d'amendement au règlement du FEAMP actuel.